RCS : BOURG EN BRESSE
Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01183
Numéro SIREN : 497 510 743
Nom ou dénomination : ABBAX FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2021 sous le numéro de dépôt 14167

Liasse 21 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2021

Désignation de l'entreprise : SAS ABBAX France

Adresse de l'entreprise : 20 CHEMIN MAYER ROUTE DE VONNAS 01380 SAINT-CYR-SUR-MENTHON

Date de l'exercice précédent : 01/12

Numéro SIRET : 49750743000089

Néant ☐

Exercice N clos le : 31/12/2021

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB		AC	
	Frais de développement	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	37 554	AG 37 554	
	Fonds commercial (1)	AH	408 888	AI	408 888
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	282 202	AQ 81 141	201 061
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	892 997	AS 773 965	119 032
	Autres immobilisations corporelles	AT	534 753	AU 440 378	94 374
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	14 915	CV	14 915
	Créances rattachées à des participations	BB	90 360	BC	90 360
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF	500 000	BG	500 000
	Autres immobilisations financières	BH	21 075	BI	21 075
	TOTAL (II)	BJ	2 782 744	BK 1 333 038	1 449 706
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	665 563	BM	665 563
	En cours de production de biens	BN	1 606 614	BO	1 606 614
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	502 067	BS	502 067
	Marchandises	BT		BU	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	Clients et comptes rattachés (3)	BX	828 793	BY 1 130	827 662
	Autres créances (3)	BZ	570 317	CA	570 317
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	2 725 772	CG	2 725 772
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	29 684	CI	29 684
	TOTAL (III)	CJ	6 928 810	CK 1 130	6 927 679
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	9 711 554	1A 1 334 169	8 377 385

Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 - Etat préparatoire

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
"LE PRÉSIDENT"
SARL DGA EXPERTISE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 SD 2021

Désignation de l'entreprise : SAS ABBAX France — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 60 300)	DA	60 300
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	1 173
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	6 030
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	3 138 913
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(617 688)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	2 588 727
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	220 951
	TOTAL (III)	DR	220 951
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 010 811
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 711 255
	Dettes fiscales et sociales	DY	842 489
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	3 151
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	5 567 707
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	8 377 385

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		tB	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	tC	
		Écart de réévaluation libre	tD	
		Réserve de réévaluation (1976)	tE	
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *		BF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		BG	5 206 802
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		BH	508

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Export comptable - Janvier 2021 - Etat obligatoire

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS ABBAX France — Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	(14 584)	FB		FC	(14 584)
	Production vendue biens *	FD	13 853 941	FE		FF	13 853 941
	Production vendue services *	FG	71 122	FH		FI	71 122
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	13 910 479	FK		FL	13 910 479
	Production stockée *					FM	201 925
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	175 364
	Autres produits (1) (11)					FQ	144
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	14 287 911
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	10 552 152
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	55 129
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 626 270
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	166 605
	Salaires et traitements *					FY	1 200 596
	Charges sociales (10)					FZ	467 777
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : dotations aux amortissements *					GA	215 818
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	3 966
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	14 288 314
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	(403)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	30 909
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	30 909
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	(30 909)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	(31 312)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 - Etat prévisionnel

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABBAX France — Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	(1 001)
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 005 067
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	1 004 066
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	733 817
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	856 625
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	1 590 442
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	(586 376)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	1
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	15 291 977
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	15 909 665
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	(617 688)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IG	
(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP	29 588
	Crédit bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 *bis* du C G I)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	171 248
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 — obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 — Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
PDT DE CESSION		1 005 067
REMB SS		(1 001)
VNC	856 625	
IND LICENCIEMENT THIERS	733 817	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

Annexes 21

SAS ABBAX France

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 — Aux comptes annuels présentée en Euro — Edité le 15/04/2021

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 8 377 385,09 E.

Le résultat net comptable est une perte de 617 688,36 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/04/2021 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :
Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2.2 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet évènement.

2.2.1 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.
L'entreprise a mis en place un plan d'action pour poursuivre son activité en utilisant les mesures suivantes :
- Mise en place de mesures sociales selon les besoins et les services : Recours au chomage partiel , télétravail ...
- Obtention d'un PGE d'un montant de 2 000 000
- Le report des échénaces bancaires et contrat de location d'une durée de 6 mois .

Suite à ces mesures , à la date d'arrêté des comptes , l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remqsie en cause .

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

2.3 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

La société ABBAX a aborsbé la société REXO avec effet au 1er janvier 2017.

Suite à une perte d'un gros client ,le site de production de Thiers va être fermé , il ne va rester que l'activité logistique sur place donc l'entreprise a entamé une procédure de licenciement pour cause économique et les indemnités ont été retraitées en résultat exceptionnel .

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 408 888 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	*408 888*		*408 888*	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	*408 888*		*408 888*	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 2 782 744 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*446 442*			*446 442*
Immobilisations corporelles	*2 872 487*	*126 946*	*1 289 481*	*1 709 952*
Immobilisations financières	*126 100*	*250*		*626 350*
TOTAL	*3 445 029*	*127 196*	*1 289 481*	*2 782 744*

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 1 333 038 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*36 126*	*1 428*		*37 554*
Immobilisations corporelles	*1 513 951*	*214 390*	*432 856*	*1 295 484*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*1 550 077*	*215 818*	*432 856*	*1 333 038*

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Conces.brevets.licences.marque	*37 554*	*37 554*	*0*	*de 1 à 2 ans*
Fonds commercial	*56 923*	*0*	*56 923*	*Non amortiss.*
Mali de confusion	*351 965*	*0*	*351 965*	*Non amortiss.*
Batiments (ensembles immob.indust	*878 625*	*0*	*878 625*	*Non amortiss.*
Instal.gene.agenc.amenag.const	*282 202*	*81 141*	*201 061*	*de 5 à 10 ans*
Instal.techniques,mat.& outil.	*60 049*	*29 015*	*31 034*	*de 1 à 5 ans*
Materiel industriel	*630 702*	*561 912*	*68 789*	*de 1 à 10 ans*
Outillage industriel	*134 231*	*119 384*	*14 848*	*de 2 à 5 ans*
Agenct mat et out industriel	*68 015*	*63 654*	*4 361*	*de 2 à 5 ans*
Install.agenc.amenag.divers	*356 333*	*281 965*	*74 367*	*de 4 à 10 ans*
Materiel de transport	*54 253*	*36 596*	*17 658*	*de 1 à 5 ans*
Materiel bureau & informatique	*98 191*	*95 842*	*2 349*	*de 2 à 10 ans*
Mobilier	*25 975*	*25 975*	*0*	*de 1 à 7 ans*
TOTAL	*3 035 019*	*1 333 038*	*1 701 981*	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 2 040 229 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*611 435*		*611 435*
Actif circulant & charges d'avance	*1 428 794*	*1 428 794*	
TOTAL	*2 040 229*	*1 428 794*	*611 435*

3.4 - Provisions pour dépréciation = 1 130 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	*5 246*			*4 116*	*1 130*
Comptes financiers					
Total	*5 246*			*4 116*	*1 130*

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 36 500 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	*2 481*
Autres créances	*34 018*
Disponibilités	
TOTAL	*36 500*

3.6 - Charges constatées d'avance = 29 684 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 60 300 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*6030*	*10,00*	*60 300*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*6030*	*10,00*	*60 300*

4.2 - Provisions = 220 951 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges		*220 951*			*220 951*
TOTAL		*220 951*			*220 951*

4.3 - Etat des dettes = 5 567 707 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*2 010 811*	*1 649 906*	*320 136*	*40 769*
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*2 711 255*	*2 711 255*		
Dettes fiscales & sociales	*842 489*	*842 489*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*3 151*	*3 151*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*5 567 707*	*5 206 802*	*320 136*	*40 769*

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 479 341 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	*508*
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*33 532*
Dettes fiscales & sociales	*445 201*
Autres dettes	*100*
TOTAL	*479 341*

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	*6 800*
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	*6 800*

6.2 - Engagements donnés = 29 588 E

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	*29 588*
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	*29 588*

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL

7.1 - Tableaux financiers relatifs aux Crédits-Bails en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs		*150 039*	*17 733*	*167 772*
Montants de l'exercice		*23 116*	*6 499*	*29 615*
Sous-total		*173 155*	*24 232*	*197 387*

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus		*46 301*	*1 766*	*48 067*
Entre 1 et 5 ans		*11 575*		*11 575*
A plus de 5 ans				
Sous-total		*57 876*	*1 766*	*59 642*

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A moinsd'un an				
A 1 an au plus			*3 337*	*3 337*
Entre 1 et 5 ans		*2 300*		*2 300*
A plus de 5 ans				
Sous-total		*2 300*	*3 337*	*5 637*

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL		*233 331*	*29 335*	*262 666*

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL (suite)

7.2 - Comparaison de coûts pour les mêmes acquisitions en pleine propriété

	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Valeur d'origine		*230 000*		*230 000*
Cumuls des dotations antérieures				
Dotations de l'exercice				
Valeur nette comptable		*230 000*		*230 000*

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 36 500 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	*2 481*
Clients factures a etablir(418100)	*2 481*
Autres créances :	*34 018*
Fourn.rrr aut.avoirs a obtenir(409800)	*336*
Pers. autres produits a rec.(428700)	*214*
Organismes sociaux prod.a rece(438700)	*2 200*
Etat-produits a recevoir(448700)	*31 268*
TOTAL	*36 500*

8.2 - Charges constatées d'avance = 29 684 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	*29 684*
TOTAL	*29 684*

8.3 - Charges à payer = 479 341 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	*508*
Interets courus a payer(518600)	*508*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*33 532*
Fourn.factures non parvenues(408100)	*33 532*
Dettes fiscales et sociales :	*445 201*
Dettes. prov. conges a payer(428200)	*94 142*
Pers. autres charges a payer(428600)	*233 178*
Charges soc.sur conges a payer(438200)	*42 364*
Organismes sociaux ch.a payer(438600)	*68 699*
Etat-charges a payer(448600)	*6 817*
Autres dettes :	*100*
Clts rrr & avoirs a accorder(419800)	*100*
TOTAL	*479 341*

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet DGA EXPERTISE, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par SAS ABBAX France,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2020 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	*8 377 385*
Chiffre d'affaires hors taxes	*13 910 479*
Résultat net de l'exercice (perte)	*-617 688*

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour DGA EXPERTISE
Fait à LYON le 15/04/2021

ABBAX FRANCE
Société par actions simplifiées
au capital de 51.020 euros
Siège social : Les Teppes
01308 ST CYR SUR MENTHON
497 510 743 RCS BOURG EN BRESSE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2021

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS 31 DECEMBRE 2020

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaitre un déficit de - 617 688 euros que nous vous proposons d'affecter en intégralité dans le compte « Report à nouveau ».

- Rappel des dividendes distribués

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts nous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices clos.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2021

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter l'intégralité du déficit de l'exercice s'élevant à - 617 688 € dans le compte « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte de l'absence de distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Pour extrait certifié exact,

Le Président
Mr Bruno DEPLANCHE

Jacques KLEIN

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Lyon

Expert - Comptable

2, chemin du Génie - 69200 VENISSIEUX

Télécopie : 04 78 70 90 74 – Tél. : 04 78 70 74 72

Rapport du Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

S.A.S. ABBAX FRANCE

20 Chemin Mayer

Route de Vonnas

01380 SAINT-CYR-SUR-MENTHON

SIRET 497 510 743 00089 NAF 2445 Z

SAS ABBAX FRANCE

Société par Actions Simplifiée au capital de 60 300 Euros

Siège social : 20 Chemin Mayer

Route de Vonnas

01 380 ST CYR SUR MENTHON

497 510 743 000 89

RCS BOURG EN BRESSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

de l'Exercice clos le 31 Décembre 2020

A l'Associé Unique,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « ABBAX FRANCE » relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Président le 15 Avril 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société ABBAX FRANCE à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en oeuvre des audits..

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La société évalue les stocks, les travaux de production en cours à la clôture de l'exercice et les créances qu'elle détient sur ses clients et, éventuellement, déprécie ces derniers selon les méthodes d'évaluation et de dépréciation données dans l'annexe des comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits, s'agissant de processus significatifs, à réaliser des contrôles étendus sur les stocks dont l'assistance à l'inventaire physique de ces derniers et, concernant les créances clients, vérifier la pertinence et la correcte application des méthodes, la couverture des pertes de valeur et des risques de non recouvrement par des provisions suffisantes. Les aspects quantitatifs de valorisation et de coupure d'exercice ont été examinés et ont permis de corroborer les estimations retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES À L'ASSOCIEE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événement sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vénissieux, le 14 Juin 2021

Le Commissaire Aux Comptes

J.KLEIN



Liasse 21 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2021

Désignation de l'entreprise : SAS ABBAX France — 1 2

Adresse de l'entreprise : 20 CHEMIN MAYER ROUTE DE VONNAS 01380 SAINT-CYR-SUR-MENTHON — Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * 4 9 7 5 1 0 7 4 3 0 0 0 8 9 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 0

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	37 554	AG 37 554	
	Fonds commercial (1)	AH	408 888	AI	408 888
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	282 202	AQ 81 141	201 061
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	892 997	AS 773 965	119 032
	Autres immobilisations corporelles	AT	534 753	AU 440 378	94 374
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	14 915	CV	14 915
	Créances rattachées à des participations	BB	90 360	BC	90 360
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF	500 000	BG	500 000
	Autres immobilisations financières *	BH	21 075	BI	21 075
	TOTAL (II)	BJ	2 782 744	BK 1 333 038	1 449 706
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	665 563	BM	665 563
	En cours de production de biens	BN	1 606 614	BO	1 606 614
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	502 067	BS	502 067
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	828 793	BY 1 130	827 662
	Autres créances (3)	BZ	570 317	CA	570 317
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	2 725 772	CG	2 725 772
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	29 684	CI	29 684
	TOTAL (III)	CJ	6 928 810	CK 1 130	6 927 679
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	9 711 554	1A 1 334 169	8 377 385

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2051 SD 2021

② BILAN — PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SAS ABBAX France — Néant ☐*

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 60 300)		DA	60 300
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	1 173
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	6 030
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	3 138 913
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(617 688)
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	2 588 727
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	220 951
	TOTAL (III)		DR	220 951
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	2 010 811
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	2 711 255
	Dettes fiscales et sociales		DY	842 489
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	3 151
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	5 567 707
	Ecarts de conversion passif *	**(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	8 377 385

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	5 206 802
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	508

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préparatoire

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS ABBAX France — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	(14 584)	FB	FC	(14 584)
	Production vendue biens *	FD	13 853 941	FE	FF	13 853 941
	Production vendue services *	FG	71 122	FH	FI	71 122
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	13 910 479	FK	FL	13 910 479
	Production stockée *				FM	201 925
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	175 364
	Autres produits (1) (11)				FQ	144
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	14 287 911
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	10 552 152
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	55 129
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 626 270
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	166 605
	Salaires et traitements *				FY	1 200 596
	Charges sociales (10)				FZ	467 777
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : dotations aux amortissements *				GA	215 818
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GB	3 966
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	14 288 314
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					GG	(403)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	30 909
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	30 909
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)					GV	(30 909)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)					GW	(31 312)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Expert-comptables - janvier 2021 - Etat personnalisé

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABBAX France — Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	(1 001)
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 005 067
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 004 066
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	733 817
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	856 625
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 590 442
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	(586 376)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	1
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	15 291 977
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	15 909 665
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	(617 688)
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP	29 588
	Crédit bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	171 248
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 ; Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
PDT DE CESSION		1 005 067
REMB SS		(1 001)
VNC	856 625	
IND LICENCIEMENT THIERS	733 817	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(5)

IMMOBILISATIONS

DGFiP N°2054-SD 2021

Désignation de l'entreprise SAS ABBAX France — Néant ☐*

(Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	446 442	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains		KG	66 622	KH		KI	3 310	
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants	L9	KJ	878 625	KK		KL		
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants	M1	KM	30 001	KN		KO		
	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions — Dont Composants	M2	KP	489 845	KQ		KR	83 991	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants	M3	KS	874 263	KT		KU	20 845	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	356 333	KW		KX		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	54 131	KZ		LA	17 300	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	122 666	LC		LD	1 500	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
		TOTAL III	LN	2 872 487	LO		LP	126 946	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
	Autres participations		8U	105 274	8V		8W		
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	20 825	1U		1V	500 250	
		TOTAL IV	LQ	126 100	LR		LS	500 250	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	3 445 029	ØH		ØJ	627 196	

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	446 442	IX	446 442	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	69 932	LY		LZ		
	Constructions — Sur sol propre		IQ		MA	878 625	MB		MC		
	Constructions — Sur sol d'autrui		IR		MD	30 001	ME		MF		
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG	291 634	MH	282 202	MI	282 202	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	2 111	MK	892 997	ML	892 997	
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	356 333	MO	356 333	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV		MP	17 178	MQ	54 253	MR	54 253	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	124 166	MU	124 166	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
		TOTAL III	IY		NG	1 289 481	NH	1 709 952	NI	1 709 952	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	105 274	ØZ	105 274	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	521 075	2G	521 075	
		TOTAL IV	I3		NJ		NK	626 350	2H	626 350	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	1 289 481	ØL	2 782 744	ØM	2 782 744	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥ AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 SD 2021

Désignation de l'entreprise SAS ABBAX France — Néant ☐*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	36 126	PF	1 428	PG		PH	37 554
Terrains		PI		PJ	327	PK	327	PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	190 369	PN	43 077	PO	233 446	PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	23 351	PS	2 942	PT	26 293	PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	178 612	PW	56 032	PX	153 502	PY	81 141
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	707 360	QA	68 715	QB	2 111	QC	773 965
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	250 581	QE	31 384	QF		QG	281 965
	Matériel de transport	QH	46 542	QI	7 231	QJ	17 178	QK	36 596
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	117 136	QM	4 681	QN		QO	121 817
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 513 951	QV	214 390	QW	432 856	QX	1 295 484
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 550 077	ØP	215 818	ØQ	432 856	ØR	1 333 038

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non versé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non versé (NS + NT + NU)	NY			Total général non versé (NW – NY)	NZ							

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experte-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2021

Désignation de l'entreprise : SAS ABBAX France — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quindecies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	220 951	5X		5Y	220 951
	TOTAL II	5Z		TV	220 951	TW		TX	220 951
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	5 246	6U		6V	4 116	6W	1 130
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	5 246	TY		TZ	4 116	UA	1 130
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	5 246	UB	220 951	UC	4 116	UD	222 081
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE		UF	4 116		
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ	220 951	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préparatoire.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2021
Extension 2

SAS ABBAX France

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
INDEMNITE LICENCIEMENT THIERS		220 951		220 951

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057-SD 2021

Désignation de l'entreprise : SAS ABBAX France — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	90 360	UM		UN	90 360
	Prêts (1) (2)	UP	500 000	UR		US	500 000
	Autres immobilisations financières	UT	21 075	UV		UW	21 075
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	1 352		1 352		
	Autres créances clients	UX	827 441		827 441		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	638		638		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	2 200		2 200		
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	170 872		170 872		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	51 756		51 756		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP	31 268		31 268		
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	313 582		313 582		
	Charges constatées d'avance	VS	29 684		29 684		
	TOTAUX	VT	2 040 229	VU	1 428 794	VV	611 435
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD	500 000				
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	508	508		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	2 010 303	1 649 398	320 136	40 769
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 711 255	2 711 255		
Personnel et comptes rattachés		8C	327 321	327 321		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	203 709	203 709		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	299 517	299 517		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	11 943	11 943		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 151	3 151		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	5 567 707	VZ 5 206 802	320 136	40 769
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	2 000 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	542 019	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise SAS ABBAX France | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant ☐* | Exercice N, clos le : 31/12/2020

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	3 657	XE 4 210
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	553	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		XW
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39 1 3° et 212 bis) *	XZ		XY
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						I7
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						K7
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		I8
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme – imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						ZN
	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						WN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * – Plus-values nettes à court terme						WO
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * – Plus-values soumises au régime des fusions						XR
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						WQ 220 951
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	Y1
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y3
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						WR 225 161
						TOTAL I	

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WS	617 688
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *					WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)					WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %					WH	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19 %					WP	11 147
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				XA
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)					ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.					ZY	
	Majoration d'amortissement *					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 octies)	L2	jeunes entreprises innovantes (art. 44 octies A)	L5 XF
				Société investissements immobilier cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 duodecies)	PA
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 decies)	1F	Zone franche d'activité NC (art. 44 quindecies)	XC
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 octodecies)	PB
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simultanée de groupe (art. 39 decies E)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC XG 88 603
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2
						TOTAL II	XH 717 438

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	XJ 492 277
	déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	XL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO 492 277

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP 2058 A 2021
Extension

SAS ABBAX France

REINTEGRATIONS DIVERSES	Montant exercice N
ind licenciement eco	220 951

DEDUCTIONS DIVERSES	Montant exercice N
PARTICIPATION 2019	69 288
SUR AMORTISSEMENT	19 315

SADE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N°2058-B-SD 2021

Désignation de l'entreprise SAS ABBAX France — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	492 277
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	492 277

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	136 506

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintegration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2021

Désignation de l'entreprise : SAS ABBAX France — Néant ☐*

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves – Réserves légales	ZB	
					– Autres réserves	ZD	395 246
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	395 246		Dividendes	ZE	
					Autres répartitions	ZF	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Report à nouveau	ZG	(0)
	TOTAL I	ØF	395 246		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	395 246

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	378 347	YQ		29 588	
	– Engagements de crédit-bail immobilier			YR			
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance			YT		219 575	
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	209 930	XQ		220 515	
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU		259 532	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS		90 018	
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV			
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST		836 631	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ		1 626 270	
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW		74 268	
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z		92 337	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			YX		166 605	
TVA	– Montant de la TVA collectée			YY		2 553 712	
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ		958 858	
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *			ØB			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS			
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%	
	– Numéro de centre agréé * XP			– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice					RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*					RH	

RÉGIME DE GROUPE *								
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL	
				Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO	
				Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2059-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise : SAS ABBAX France — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* [1]	Valeur d'origine* [2]	Valeur nette réévaluée* [3]	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt [4]	Autres amortissements* [5]	Valeur résiduelle [6]
I - Immobilisations*	1	Terrains	66 622				66 622
	2	Agenc. et amenage	3 310		327		2 983
	3	Constructions sur	878 625		233 446		645 179
	4	Instal.gene.agenc	291 634		153 502		138 132
	5	Constructions sur	30 001		26 293		3 708
	6	Instal.techniques	2 111		2 111		
	7	Materiel de trans	17 178		17 178		
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente [7]	Montant global de la plus-value ou de la moins-value [8]	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme [9]	Long terme [10] 19 %	Long terme [10] 15 % ou 12,80 %	Long terme [10] 0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) [11]
I - Immobilisations*	1	77 769	11 147		11 147			
	2	3 482	499	499				
	3	753 129	107 950	107 950				
	4	161 741	23 609	23 609				
	5	4 329	620	620				
	6	2 000	2 000	2 000				
	7	2 617	2 617	2 617				
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) [21]		137 295	11 147			
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) [12]		(A)	(B) (Application prioritaire)			(C)
		CADRE C : autres plus values taxable à 19 % [11]						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

Annexes 21

SAS ABBAX France

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 — Aux comptes annuels présentée en Euro — Edité le 15/04/2021

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 8 377 385,09 E.

Le résultat net comptable est une perte de 617 688,36 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/04/2021 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :
Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2.2 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet évènement.

2.2.1 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.
L'entreprise a mis en place un plan d'action pour poursuivre son activité en utilisant les mesures suivantes :
- Mise en place de mesures sociales selon les besoins et les services : Recours au chomage partiel , télétravail ...
- Obtention d'un PGE d'un montant de 2 000 000
- Le report des échénaces bancaires et contrat de location d'une durée de 6 mois .

Suite à ces mesures , à la date d'arrêté des comptes , l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remqsie en cause .

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

2.3 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

La société ABBAX a aborsbé la société REXO avec effet au 1er janvier 2017.

Suite à une perte d'un gros client ,le site de production de Thiers va être fermé , il ne va rester que l'activité logistique sur place donc l'entreprise a entamé une procédure de licenciement pour cause économique et les indemnités ont été retraitées en résultat exceptionnel .

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 408 888 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	*408 888*		*408 888*	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	*408 888*		*408 888*	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 2 782 744 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*446 442*			*446 442*
Immobilisations corporelles	*2 872 487*	*126 946*	*1 289 481*	*1 709 952*
Immobilisations financières	*126 100*	*250*		*626 350*
TOTAL	*3 445 029*	*127 196*	*1 289 481*	*2 782 744*

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 1 333 038 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*36 126*	*1 428*		*37 554*
Immobilisations corporelles	*1 513 951*	*214 390*	*432 856*	*1 295 484*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*1 550 077*	*215 818*	*432 856*	*1 333 038*

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Conces.brevets.licences.marque	*37 554*	*37 554*	*0*	*de 1 à 2 ans*
Fonds commercial	*56 923*	*0*	*56 923*	*Non amortiss.*
Mali de confusion	*351 965*	*0*	*351 965*	*Non amortiss.*
Batiments (ensembles immob.indust	*878 625*	*0*	*878 625*	*Non amortiss.*
Instal.gene.agenc.amenag.const	*282 202*	*81 141*	*201 061*	*de 5 à 10 ans*
Instal.techniques,mat.& outil.	*60 049*	*29 015*	*31 034*	*de 1 à 5 ans*
Materiel industriel	*630 702*	*561 912*	*68 789*	*de 1 à 10 ans*
Outillage industriel	*134 231*	*119 384*	*14 848*	*de 2 à 5 ans*
Agenct mat et out industriel	*68 015*	*63 654*	*4 361*	*de 2 à 5 ans*
Install.agenc.amenag.divers	*356 333*	*281 965*	*74 367*	*de 4 à 10 ans*
Materiel de transport	*54 253*	*36 596*	*17 658*	*de 1 à 5 ans*
Materiel bureau & informatique	*98 191*	*95 842*	*2 349*	*de 2 à 10 ans*
Mobilier	*25 975*	*25 975*	*0*	*de 1 à 7 ans*
TOTAL	*3 035 019*	*1 333 038*	*1 701 981*	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 2 040 229 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*611 435*		*611 435*
Actif circulant & charges d'avance	*1 428 794*	*1 428 794*	
TOTAL	*2 040 229*	*1 428 794*	*611 435*

3.4 - Provisions pour dépréciation = 1 130 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	*5 246*			*4 116*	*1 130*
Comptes financiers					
Total	*5 246*			*4 116*	*1 130*

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 36 500 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	*2 481*
Autres créances	*34 018*
Disponibilités	
TOTAL	*36 500*

3.6 - Charges constatées d'avance = 29 684 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 60 300 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	6030	10,00	60 300
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	6030	10,00	60 300

4.2 - Provisions = 220 951 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges		220 951			220 951
TOTAL		220 951			220 951

4.3 - Etat des dettes = 5 567 707 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 010 811	1 649 906	320 136	40 769
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	2 711 255	2 711 255		
Dettes fiscales & sociales	842 489	842 489		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 151	3 151		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	5 567 707	5 206 802	320 136	40 769

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 479 341 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	508
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	33 532
Dettes fiscales & sociales	445 201
Autres dettes	100
TOTAL	479 341

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Autres Informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	*6 800*
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	*6 800*

6.2 - Engagements donnés = 29 588 E

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	*29 588*
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	*29 588*

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL

7.1 - Tableaux financiers relatifs aux Crédits-Bails en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs		*150 039*	*17 733*	*167 772*
Montants de l'exercice		*23 116*	*6 499*	*29 615*
Sous-total		*173 155*	*24 232*	*197 387*

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus		*46 301*	*1 766*	*48 067*
Entre 1 et 5 ans		*11 575*		*11 575*
A plus de 5 ans				
Sous-total		*57 876*	*1 766*	*59 642*

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A moinsd'un an				
A 1 an au plus			*3 337*	*3 337*
Entre 1 et 5 ans		*2 300*		*2 300*
A plus de 5 ans				
Sous-total		*2 300*	*3 337*	*5 637*

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL		*233 331*	*29 335*	*262 666*

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL (suite)

7.2 - Comparaison de coûts pour les mêmes acquisitions en pleine propriété

	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Valeur d'origine		*230 000*		*230 000*
Cumuls des dotations antérieures				
Dotations de l'exercice				
Valeur nette comptable		*230 000*		*230 000*

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 36 500 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	*2 481*
Clients factures a etablir(418100)	*2 481*
Autres créances :	*34 018*
Fourn.rrr aut.avoirs a obtenir(409800)	*336*
Pers. autres produits a rec.(428700)	*214*
Organismes sociaux prod.a rece(438700)	*2 200*
Etat-produits a recevoir(448700)	*31 268*
TOTAL	*36 500*

8.2 - Charges constatées d'avance = 29 684 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	*29 684*
TOTAL	*29 684*

8.3 - Charges à payer = 479 341 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	*508*
Interets courus a payer(518600)	*508*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*33 532*
Fourn.factures non parvenues(408100)	*33 532*
Dettes fiscales et sociales :	*445 201*
Dettes. prov. conges a payer(428200)	*94 142*
Pers. autres charges a payer(428600)	*233 178*
Charges soc.sur conges a payer(438200)	*42 364*
Organismes sociaux ch.a payer(438600)	*68 699*
Etat-charges a payer(448600)	*6 817*
Autres dettes :	*100*
Clts rrr & avoirs a accorder(419800)	*100*
TOTAL	*479 341*